



L'ESPAGNE : UN PARTENAIRE EUROPÉEN DE PREMIER RANG

Compte rendu de l'accueil d'une délégation du Sénat espagnol

10 au 14 juillet 2022

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié Espagne-France, conduite par son président M. Pío García-Escudero Márquez (Madrid – groupe parti populaire), Président du Sénat espagnol de 2011 à 2019, et composée de M. Rafael Damián Lemus Rubiales (Estrémadure – groupe socialiste), Mme Paloma Hernández Cerezo (Canaries – groupe socialiste), Mme María Teresa Ruíz-Sillero Bernal (Andalousie – groupe parti populaire), Mme Estefanía Beltrán de Heredia Arroniz (Pays Basque – groupe parlementaire Basque du Sénat), M. José Luis Muñoz Lagares (Andalousie – groupe parlementaire démocratique incluant son parti *Ciudadanos*) et M. José Manuel Marín Gascón (Murcie – groupe parlementaire mixte, issu du parti Vox), s'est rendue en Loire-Atlantique et à Paris du 10 au 14 juillet 2022.

La délégation a été accueillie en Loire-Atlantique par Mme Michelle Meunier, sénatrice du département et Présidente du groupe d'amitié. Puis elle s'est rendue à Paris, pour une série d'entretiens institutionnels.

M. Bassem Asseh, premier adjoint à la Maire de Nantes, en charge du dialogue citoyen, du monde économique et de l'emploi, de la politique de la Ville et de la proximité, a reçu la délégation pour présenter les caractéristiques économiques de la métropole de Nantes. Autrefois très liée aux activités maritimes, et tristement connue pour son rôle dans le commerce d'esclaves, la ville de Nantes a ensuite longtemps reposé économiquement sur les activités industrielles, en particulier dans le domaine agro-alimentaires (M. Bassem Asseh a cité quelques marques emblématiques de la ville telles que LU, BN, Cassegrain, etc.). Depuis 30 ans, la ville a opéré **une mutation économique**, laquelle a pu être initialement douloureuse sur le plan social, pour se tourner davantage vers les activités tertiaires et touristiques. Toutefois, le département de la

Loire-Atlantique conserve un site industriel d'envergure avec les chantiers navals. En se rendant à Saint-Nazaire, à La Baule-Escoublac et à Nantes, la délégation espagnole a pu apprécier trois facettes très complémentaires des activités du département.

I.- Une séquence en Loire-Atlantique consacrée aux activités touristiques et industrielles

Les deux principaux thèmes que la délégation espagnole a souhaité aborder en Loire-Atlantique (industrie et tourisme) faisaient écho au déplacement en décembre dernier d'une délégation sénatoriale française qui s'était rendue sur les chantiers navals de Ferrol et à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Galice.



Emplacement du département de Loire-Atlantique
© Marmelad ([CC BY-SA 2.5](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.5/))

A – Comme ceux de Ferrol, les chantiers navals de Saint-Nazaire marqués par la diversification de leurs activités

Comme beaucoup de chantiers navals, le site de Saint-Nazaire se caractérise aujourd'hui par une volonté de **diversifier ses activités** pour ne pas dépendre complètement de la construction de paquebots de croisière, par définition irrégulière, bien qu'en plein essor.



Vue sur un transformateur électrique maritime et sur un paquebot des chantiers navals de Saint-Nazaire

La construction de paquebots demeure néanmoins la principale activité. La renommée des chantiers navals est pour partie liée aux **célèbres paquebots qui y ont été construits** (le *France*, le *Queen Mary 2*, *Harmony of the Seas*...) et le carnet de commande est exceptionnellement plein pour les huit années à venir. Il semblerait donc que le rachat par l'État des chantiers navals, quelques années après les craintes qu'avait pu susciter une offre italienne, soit un succès. C'est d'autant plus remarquable que la construction d'un navire a un impact sur l'ensemble de l'économie régionale. Il faut recourir à **environ 650 corps de métiers différents pour construire un seul navire**. Des alpinistes, habitués à la haute-montagne, sont même recrutés pour accéder, en phase finale de construction, aux parties les plus élevées des façades.

En parallèle, les chantiers navals de Saint-Nazaire, à l'instar de leurs principaux concurrents, ont diversifié leur activité. Environ 12 % de la production du site est aujourd'hui consacrée aux énergies, au sens large. On citera la **construction d'éoliennes** mais aussi la réalisation, très spécifique, de **transformateurs électriques maritimes** : en effet, les éoliennes *offshore* produisent une électricité à 33 000 volts, ce qui n'est pas suffisant pour être propulsé vers les côtes : elle doit donc être récupérée et transformée en mer pour la convertir à 225 000 volts.

B – L'activité touristique diversifiée de la Loire-Atlantique

La délégation espagnole s'est par ailleurs entretenue avec **M. Franck Louvrier, Maire de La Baule-Escoublac et deuxième vice-président de la Région Pays de la Loire** en charge des entreprises, du développement international, du numérique, de la croissance verte, du tourisme, de l'innovation et de l'enseignement supérieur et de la recherche.



La délégation espagnole, accompagnée de Mme Michelle Meunier, rencontre M. Franck Louvrier, Maire de La Baule, vice-président de la Région Pays de la Loire

Avec sa double casquette de Maire d'une commune extrêmement touristique, qui voit sa population passer de 17 000 personnes à 180 000 en période estivale, et de vice-président de la Région chargé en particulier du tourisme, M. Franck Louvrier a échangé sur la question touristique avec la délégation espagnole, particulièrement connaisseuse du thème. L'enjeu pour la Région est avant tout de mieux répartir le tourisme sur l'ensemble de son territoire et de diversifier davantage encore les activités qui en découlent.

En premier lieu, seuls deux des cinq départements de la Région (Vendée et Loire-Atlantique) disposent d'un littoral, ce qui conduit à un déséquilibre dans la répartition des activités touristiques qui ne peut être compensé que par la mise en avant d'autres atouts. La région cherche donc à dynamiser **le tourisme fluvial, le cyclotourisme, le tourisme de plein air**, plus communément qualifié de « camping » et davantage concentré en Vendée, **l'œnotourisme, mais aussi le tourisme urbain** ou encore la visite des châteaux de la Loire, situés sur son territoire. Très concrètement, cela passe par une valorisation des infrastructures publiques facilitant l'accès à ce type d'activités touristiques, par des campagnes de publicité, mais aussi par la préservation des sites les plus prisés en encadrant le tourisme de masse.

Le défi est d'autant plus important que la pandémie de Covid-19 a particulièrement impacté le secteur. On estime qu'au moins 200 000 professionnels du tourisme ont changé d'activité en France pendant la pandémie, tandis que l'embauche de nouveaux personnels se heurte à des **conditions de travail jugées difficiles** (horaires décalés, contrats précaires, rémunération insuffisante). *De facto*, ce contexte limite l'offre, alors même que la demande reprend de manière soutenue. Par ailleurs, le pouvoir d'achat des touristes français, qui représentent 70 % des touristes de la Région, a probablement diminué, ne serait-ce qu'en raison du contexte inflationniste.

M. Franck Louvrier, interrogé en ce sens par la délégation espagnole, a souligné que le **niveau d'activité touristique était quasi équivalent à ce qu'il était avant la pandémie**, à l'exception notable du tourisme d'affaires, sans doute concurrencé par le recours aux visioconférences.

À l'issue de ces trente-six heures très denses en Loire-Atlantique, les sénateurs espagnols se sont rendus à Paris pour des entretiens institutionnels où trois autres membres du groupe d'amitié se sont joints à la Présidente afin de les accompagner : M. François Bonhomme (vice-président), M. Michel Canévet (secrétaire) et Mme Sylvie Vermeillet.

II.- Des entretiens institutionnels de haut niveau ayant conforté la proximité franco-espagnole

A – Des échanges avec les deux assemblées parlementaires

Au cours de sa visite institutionnelle du Palais du Luxembourg, la délégation espagnole a eu l'occasion de se voir présenter certaines des modalités du fonctionnement du Parlement français. Les échanges ont tourné autour du rôle des commissions permanentes, le Sénat espagnol comptant vingt-cinq commissions permanentes avec une compétence législative et huit commissions permanentes sans compétence législative, soit presque cinq fois plus que le Sénat français. Ces modalités organisationnelles différentes sont le résultat d'un cadre constitutionnel distinct, où la France fait parfois figure d'exception quant au poids du Parlement parmi les régimes parlementaires occidentaux.

À cette occasion, la délégation espagnole a fait l'objet d'un **salut officiel en séance publique, en présence de Mme Catherine Colonna,**

ministre de l'Europe et des affaires étrangères, au cours d'un débat sur le bilan de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.



Accueil de la délégation espagnole, accompagnée de M. l'Ambassadeur Victorio Redondo, au Sénat

La délégation avait auparavant bénéficié d'une brève visite des serres du Jardin du Luxembourg afin d'admirer sa collection d'orchidées de renommée mondiale, laquelle est particulièrement prisée lors des journées européennes du patrimoine.

La collection d'orchidées du Luxembourg fut créée en 1838 à partir d'un lot de plantes envoyé par le médecin de l'Empereur du Brésil à la Faculté de médecine de Paris, alors située sur l'emplacement des anciennes pépinières des Chartreux, au sud de l'actuel Jardin du Luxembourg.



La délégation espagnole découvrant la collection d'Orchidées des serres du Jardin du Luxembourg

Ces échanges au Sénat ont trouvé leur point d'orgue lors de **l'entretien accordé par le Président Gérard Larcher**. Il s'est particulièrement réjoui du dynamisme du groupe d'amitié France-Espagne présidé par Mme Michelle Meunier et a suggéré, à l'image de ce qui avait pu être institué avec le Bundesrat allemand et le Sénat polonais dans le cadre du « Triangle de Weimar », qu'un cadre tripartite d'échanges entre les Sénats espagnol, italien et français, compte tenu de la particulière proximité entre les trois États, puisse être instauré.

Le Président Larcher a souligné qu'une telle initiative présentait une cohérence avec le fait que l'Espagne est l'un des pays avec lequel la France a signé le plus grand nombre d'accords bilatéraux, avec environ 370 accords, traités ou conventions, depuis notamment la signature du « Traité des Pyrénées » par Louis XIV et Philippe IV le 7 novembre 1659 sur l'île aux Faisans, à la frontière franco-espagnole.

Cette proposition a fait l'objet d'un accueil favorable du Président Pío García-Escudero Márquez qui la relaiera au Président du Sénat espagnol. Elle sera en parallèle soumise au Président du Sénat italien.



M. Gérard Larcher, Président du Sénat de la République française, recevant les délégations française et espagnole

L'entretien avec le Président Larcher a également été l'occasion de souligner les nombreux domaines de coopération entre les deux pays qui devraient se traduire par la signature d'un nouveau Traité de coopération bilatérale renforcée avant la fin de l'année. Toutes les parties présentes ont souligné la nécessité d'introduire un volet parlementaire à ce Traité.

Ont enfin été abordées les perspectives de la présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2023, à l'aune de la récente expérience française.

Les sénateurs espagnols ont également bénéficié d'une visite de l'Assemblée nationale, laquelle s'est achevée par un long échange, en espagnol, avec **M. Stéphane Vojetta, député des Français établis hors de France** (élu dans la 5^e circonscription, comprenant l'Espagne) dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.



Accueil de la délégation autour de M. Stéphane Vojetta, député des Français établis hors de France (5^e circonscription, comprenant l'Espagne) dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale

Cet échange fut l'occasion, d'une part, de présenter la **nouvelle composition de la chambre** résultant des élections législatives des 12 et 19 juin derniers, au sein de laquelle, malgré le **scrutin majoritaire**, seule une **majorité relative** a pu se dégager, ce qui pourrait rendre indispensable le recours à un **travail de compromis**, qui n'est pas toujours la caractéristique première de la vie politique française, et d'autre part de **présenter la représentation parlementaire des expatriés français**, ce qui a particulièrement intéressé la délégation espagnole issue d'un pays où une telle représentation n'existe pas.

B – Des échanges institutionnels bien au-delà du seul Parlement

Témoignage de la proximité entre les deux délégations, celles-ci ont été reçues à la résidence de **S. E. M. Victorio Redondo, ambassadeur d'Espagne en France**, lequel est revenu sur l'état d'avancement du Traité qui devrait être signé entre la France et l'Espagne avant la fin de l'année 2022.



Déjeuner offert par S.E. M. Victorio Redondo, Ambassadeur d'Espagne en France, aux délégations espagnole et française

Lors de son entretien avec la délégation, **Mme Laurence Boone, Secrétaire d'État aux affaires européennes**, a précisé le contenu dudit traité. Après être revenue sur l'historique des rapports entre l'Espagne et la France, et sur la richesse de la coopération bilatérale qui se manifeste aujourd'hui par plusieurs centaines de conventions et traités, elle a explicitement confirmé qu'un volet parlementaire avait vocation à être inséré au traité, lequel devrait être signé avant la fin de l'année 2022, ce dont les sénateurs espagnols se sont réjouis.

Elle a, par ailleurs, évoqué les dossiers européens d'intérêt commun concernant la France et l'Espagne, un an avant la présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne, soulignant que le canal parlementaire constituera indéniablement une voie d'échanges importants entre l'Espagne et la France.



Mme Laurence Boone, Secrétaire d'État aux affaires européennes, a reçu la délégation et S.E. M. Victorio Redondo, Ambassadeur d'Espagne à Paris, au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

La délégation espagnole s'est ensuite rendue à l'Hôtel de Ville de Paris, où elle a été reçue par **M. Arnaud Ngatcha, adjoint au Maire en charge de l'Europe, des relations internationales et de la francophonie**.

M. Arnaud Ngatcha a d'abord souligné la proximité entre la ville de Paris et plusieurs collectivités espagnoles, au travers d'actions de coopération décentralisée mais aussi du fait des liens personnels qui unissent la Maire de Paris à l'Espagne. Il a ensuite présenté les **nombreux volets de l'action internationale de la ville, en particulier à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de 2024**.



La délégation dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Paris, autour de M. Arnaud Ngatcha, adjoint au Maire de Paris

Enfin, il a accompagné la délégation lors de sa visite de l'Hôtel de Ville.

Les sénateurs espagnols ont marqué un temps d'arrêt à l'endroit depuis lequel le Général de Gaulle avait prononcé sa célèbre formule : « Paris outragé ! Paris brisé !... mais Paris libéré ! », avant de se rendre dans la salle du Conseil de Paris.

III.- La présence aux cérémonies du 14 Juillet : point d'orgue de l'accueil de la délégation espagnole

Au dernier jour de sa présence à Paris, la délégation espagnole a témoigné de sa proximité avec la France en assistant au **défilé militaire organisé sur l'avenue des Champs-Élysées pour les cérémonies du 14 Juillet** auquel elle était officiellement invitée par la Présidence de la République.

Symboliquement, la présence de la délégation lors de la fête nationale française a eu une résonance particulière alors que **l'Ukraine a été mise à l'honneur avec les pays européens du flanc Est**. La solidarité européenne avec l'Ukraine, qui a pu s'exprimer dans le « **Partage de la flamme** », thème retenu cette année pour le défilé.

Le défilé a été ouvert par neuf pays : l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie, suivis par des soldats français opérant des missions de réassurance sur le flanc Est de l'Europe. Un choix significatif puisque la guerre continue de faire rage en Ukraine depuis l'invasion russe du 24 février.



Autour de Mme Michelle Meunier, Présidente du groupe d'amitié France-Espagne, la délégation espagnole assiste en tribune aux cérémonies du 14 Juillet

La délégation espagnole a conclu son séjour en suggérant la venue en Espagne au premier semestre 2023 d'une délégation sénatoriale française avant que ne débute la Présidence espagnole de l'Union Européenne au second semestre afin de pouvoir en présenter le volet parlementaire.

Ont d'ores et déjà été évoqués plusieurs thèmes de visite, comme les langues utilisées au sein des instances européennes ou encore la question migratoire.

Composition de la délégation française



Mme Michelle MEUNIER

Présidente du groupe
Sénatrice de Loire-Atlantique
(SER)



M. François BONHOMME

Vice-président du groupe
Sénateur du Tarn-et-Garonne
(App. Les républicains)



M. Michel CANÉVET

Secrétaire du groupe
Sénateur du Finistère
(UC)



Mme Sylvie VERMEILLET

Membre du groupe
Sénatrice du Jura
(UC)

Composition du groupe : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_589.html